



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 novembre 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Vingt-troisième session

Bonn, 6-17 novembre 2017

Point 10 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Questions relatives au Comité permanent du financement

Rapport du Comité permanent du financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.23

Rapport du Comité permanent du financement

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également le paragraphe 112 de la décision 1/CP.16 et les paragraphes 120 et 121 de la décision 2/CP.17, ainsi que les décisions 5/CP.18, 7/CP.19, 6/CP.20, 6/CP.21 et 8/CP.22,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport soumis à sa vingt-troisième session par le Comité permanent du financement¹ et prend note des recommandations qui y figurent ;
2. *Approuve* le plan de travail actualisé du Comité permanent du financement pour 2018² ;
3. *Remercie* les Gouvernements finlandais et norvégien et la Commission européenne de leurs contributions financières aux travaux du Comité permanent du financement ;
4. *Se félicite* de la tenue du forum 2017 du Comité permanent du financement sur le thème de la mobilisation de ressources financières en vue d'infrastructures résilientes aux changements climatiques, *prend note* du compte rendu du forum 2017, y compris les sections sur les recommandations et les activités de suivi du Comité permanent du financement³, *prie* le Comité permanent du financement de donner suite aux recommandations figurant dans son plan de travail pour 2018, et *invite* les Parties et les organisations compétentes à tenir compte des recommandations dans leurs travaux, selon qu'il conviendra ;

¹ FCCC/CP/2017/9.

² FCCC/CP/2017/9, annexe VIII.

³ FCCC/CP/2017/9, annexe V.



5. *Sait gré* aux Gouvernements marocain et néerlandais, à l'Union pour la Méditerranée et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement d'avoir aidé à assurer le bon déroulement du forum 2017 ;
6. *Prend note* du résultat des débats sur l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique, y compris le plan d'ensemble du rapport technique et celui du résumé et des recommandations relatifs à l'évaluation biennale 2018, ainsi que le calendrier indicatif⁴ ;
7. *Constata* que le Comité permanent du financement a prolongé le plan de travail de deux ans sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui fourni au-delà de l'évaluation biennale, et lui *demande* de renforcer ses activités concernant la mesure, la notification et la vérification de l'appui fourni au-delà de l'évaluation biennale ; *prend acte* des progrès accomplis par le Comité permanent et *fait observer* qu'il faut éviter le chevauchement des travaux menés dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris ;
8. *Prie* le Comité permanent du financement de continuer à coopérer avec les parties prenantes et les experts, dans l'exercice de ses fonctions concernant la mesure, la notification et la vérification de l'appui et dans le cadre de son plan de travail prolongé ;
9. *Invite* le Comité permanent du financement à conclure ses délibérations sur la question de son prochain forum au plus tard à la première séance qu'il tiendra en 2018 ;
10. *Salue* la proposition faite par la République de Corée d'accueillir le forum 2018 du Comité permanent du financement ;
11. *Se félicite* que des coordonnateurs aient été désignés au Comité permanent du financement pour assurer la liaison avec les autres organes constitués au titre de la Convention et *demande* au Comité permanent de continuer à fournir des informations sur la désignation de coordonnateurs dans les rapports annuels qu'il lui soumet ;
12. *Réaffirme* que le Comité permanent du financement intégrera le financement des activités liées aux forêts dans son plan de travail 2018, selon qu'il convient, et poursuivra ses travaux sur ce sujet dans le contexte de la question générale de l'amélioration de la cohérence et de la coordination du financement de l'action climatique, compte tenu de toutes les décisions pertinentes sur les forêts⁵ ;
13. *Demande* au Comité permanent du financement de lui faire rapport, à sa vingt-quatrième session (décembre 2018), sur les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail ;
14. *Demande également* au Comité permanent du financement de prendre en considération les directives qu'elle lui a données dans d'autres décisions.

⁴ FCCC/CP/2017/9, annexe VI.

⁵ FCCC/CP/2017/9, annexe VIII, page 69.